

Aux parents des futurs élèves de 7P

Chavannes-de-Bogis, juillet 2026

Madame, Monsieur,
Chers Parents,

Par le présent, nous vous donnons de plus amples informations concernant les inscriptions au restaurant scolaire ainsi qu'aux structures offrant un accueil de fin de journée.

PAUSE DE MIDI-RESTAURANT SCOLAIRE

Le collège Necker dispose d'un restaurant scolaire, ouvert 4 midis par semaine et dont les dispositions générales sont disponibles sur notre site internet www.apej.ch/pause-de-midi-pour-les-7p-a-11s/.

La gestion des repas se fait par le biais d'une application dédiée appelée « MonPortail » permettant notamment un contrôle des présences et le paiement sans argent liquide.

Merci de vous référer au document « MonPortail-MaCantine » en pièce jointe pour savoir comment procéder à l'inscription de votre enfant. Une vidéo explicative est également disponible sur le site du portail MaCantine, sous « liens utiles » : <https://terre-sainte.monportail.ch/Web/>

Vous pouvez commencer l'inscription de votre enfant dès à présent ; pour la finaliser il vous faudra toutefois connaître la classe de votre enfant, information qui vous sera transmise par courrier par l'établissement scolaire. **Cette démarche doit se faire impérativement au plus tard avant le 10 août.**

Lors de la première journée d'école, le professeur référent de votre enfant lui remettra sa carte à code-barres qui lui permettra d'accéder au restaurant scolaire.

À tout moment, en cas de perte en cours d'année, une nouvelle carte peut vous être transmise sans frais en envoyant votre demande à : info@apej.ch

Si votre enfant mange un pique-nique, vous avez le choix de bénéficier ou non du contrôle de présence au moyen de l'application dédiée. Dans le premier cas, il convient de procéder à l'inscription de votre enfant. Dans le second cas, votre enfant peut tout de même bénéficier gratuitement des micro-ondes et manger son propre repas dans le restaurant scolaire sans inscription à MonPortail-MaCantine.

➤ Pause de midi sans appareils numériques connectés

À partir de la rentrée d'août, les élèves n'auront plus accès à leurs appareils connectés (téléphones, montres, etc.) pendant la pause de midi. Ils devront les laisser à la maison ou les déposer dans les casiers prévus jusqu'à la fin de la journée. <https://apej.ch/>

ATTENTION : Sans leurs téléphones ou autres appareils connectés, les élèves ne pourront plus présenter de photos de leurs cartes à code-barres depuis leurs téléphones. Ils devront donc obligatoirement pouvoir présenter leurs cartes à code-barres « physique ».

SORTIE DE L'ECOLE

➤ Centre des jeunes et de loisirs – la Baraka

Après l'école, votre enfant a la possibilité de se rendre au Centre des jeunes et de loisirs – la Baraka – à Commugny. C'est le lieu d'accueil que nous recommandons pour les 7P et 8P !

Destiné aux jeunes de la 7P à la 11S, il est ouvert du lundi au vendredi après l'école jusqu'à 19h00. Une inscription préalable est nécessaire, mais la fréquentation est libre. Cela veut dire que votre enfant peut se rendre à la Baraka et en repartir comme il le souhaite, les jours où il le souhaite. Sur place il sera encadré par une équipe éducative, toutefois cette dernière ne va pas contrôler les présences.

Pour les inscriptions et les détails de cette structure, merci de consulter le site www.apej.ch/cilt/.

➤ **APEMS (Accueil pour enfants en milieu scolaire)**

Ce type d'accueil est proposé les lundis – mardis – jeudis et vendredis de la sortie de l'école à 18h30 dans le cadre de l'UAPE de la Passerelle à Coppet.

Pour ce type d'accueil parascolaire APEMS, la fréquentation est définie contractuellement et pour une année scolaire complète, ce qui signifie que l'arrivée et le départ de votre enfant à l'horaire prévu sera contrôlé.

Nous vous invitons à lire les dispositions générales de cette structure sur le site internet de l'APEJ : <https://apej.ch/accueil-pour-enfants-en-milieu-scolaire-apems-7p-8p/> et vous assurer auprès de notre administration que ce type d'accueil correspond aux besoins de votre enfant.

LUOTHÈQUE ET BIBLIOTHÈQUE

➤ **La bibliothèque intercommunale de Terre Sainte**

Située dans le bâtiment des Rojalets à Coppet, elle met à disposition des élèves un grand choix de documentaires, de revues, de romans et d'albums variés pour tous les âges. Les élèves des établissements scolaires de Coppet- Terre Sainte bénéficient d'une inscription automatique et gratuite et peuvent accéder à la bibliothèque de manière indépendante selon l'horaire d'ouverture.

D'ici aux vacances d'octobre, les élèves de 7P recevront leurs cartes de lecteur.

Les usagers ont également à leur disposition une photocopieuse, des postes informatiques et un coin détente.

➤ **La ludothèque**

Également située dans le bâtiment des Rojalets à Coppet, elle est accessible aux élèves dès 15h15. Elle propose à la location plus de 3000 jeux éducatifs et de société, régulièrement renouvelés.

Pour les élèves de 7P à 11S, **les inscriptions et les locations sont gratuites.**

Nous restons volontiers disponibles pour vous renseigner individuellement : info@apej.ch .

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, Chers Parents, nos meilleures salutations.

Le Bureau Information Parents de l'APEJ

Annexes :

- FAQ journée sans appareils numérique connectés
- Document MonPortail-MaCantine

Transports scolaires - Année scolaire 2026-2027

Les élèves de 7P-8P et de 9S-11S sont au bénéfice d'un abonnement annuel des transports publics entièrement pris en charge par les communes de Terre Sainte. L'abonnement est valable dans les zones Mobilis 21, 22 et 90.

Etablissement de l'abonnement

L'abonnement annuel Mobilis est gratuit pour les élèves enclassés dans les établissements de Necker et des Rojalets et domiciliés sur Terre Sainte.

ATTENTION : Cet abonnement est utilisé dans le cadre de sorties scolaires. Dès lors il est indispensable que les démarches d'obtention du SwissPass, support à l'abonnement de bus, soient faites, même dans le cas où l'élève ne prendrait pas ces transports au quotidien pour se rendre à l'école.

Pour les élèves qui ont déjà leur carte SwissPass, aucune démarche n'est nécessaire pour l'obtention de l'abonnement, car il sera automatiquement chargé sur la carte.

Pour l'élève ne possédant pas encore de carte SwissPass, deux possibilités s'offrent à vous :

- Soit l'élève passe au guichet des TPN, avenue Viollier 13, 1260 Nyon, avec une pièce d'identité valable et une photo passeport.
- Soit envoyer à info@tpnov.ch votre numéro de téléphone portable, ainsi que le prénom et nom de l'élève. Un SMS avec un lien sera envoyé sur le téléphone portable et permettra de charger la photo d'identité.

Merci de faire ces démarches avant le 10 août, ce qui générera la commande de la carte SwissPass, qui sera envoyée par courrier postal au domicile de l'élève. Une carte transitoire sera établie, permettant à l'élève de voyager dans l'attente de recevoir la carte définitive.

Le **guichet TPN** est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; fermé les samedis, dimanches et jours fériés.

Renseignements complémentaires au 022 994 28 40 aux heures d'ouverture.

Validité

L'abonnement est **valable durant un an, à partir du 15 août 2026**, à moins d'un déménagement hors Terre Sainte ou d'un départ de l'un des établissements scolaires concernés en cours d'année. Dans ce cas, l'abonnement perdra sa validité au moment du départ de l'élève de son établissement scolaire.

L'abonnement est valable pour tous les déplacements dans les zones Mobilis 21, 22 et 90 couvrant ainsi le territoire des 9 communes membres de l'APEJ (voir plan au verso). Un complément de zone peut être acheté (exemple pour les élèves qui se rendraient régulièrement à Colovray ou Nyon-gare), aux frais de l'élève et au prix public de l'abonnement.

Il est rappelé que l'élève doit pouvoir présenter sa carte SwissPass (une photo ou une photocopie n'est pas valable), même s'il utilise l'application Mobile CFF.

Conditions générales

La carte **SwissPass** est utilisée pour les éventuels renouvellements de l'abonnement pendant une période de 5 ans et **doit être conservée**.

Tout changement d'adresse ou de coordonnées de l'élève doit être annoncé dans les meilleurs délais aux TPN par téléphone (022 994 28 40) ou par e-mail (info@tprnov.ch).

En cas de perte, vol ou de détérioration de la carte SwissPass, l'élève doit passer dès que possible au guichet TPN avec **une pièce d'identité valable** pour commander une nouvelle carte, celle-ci coûte **CHF 30.-**. Une carte transitoire sera établie, permettant à l'élève de voyager dans l'attente de recevoir sa carte définitive.

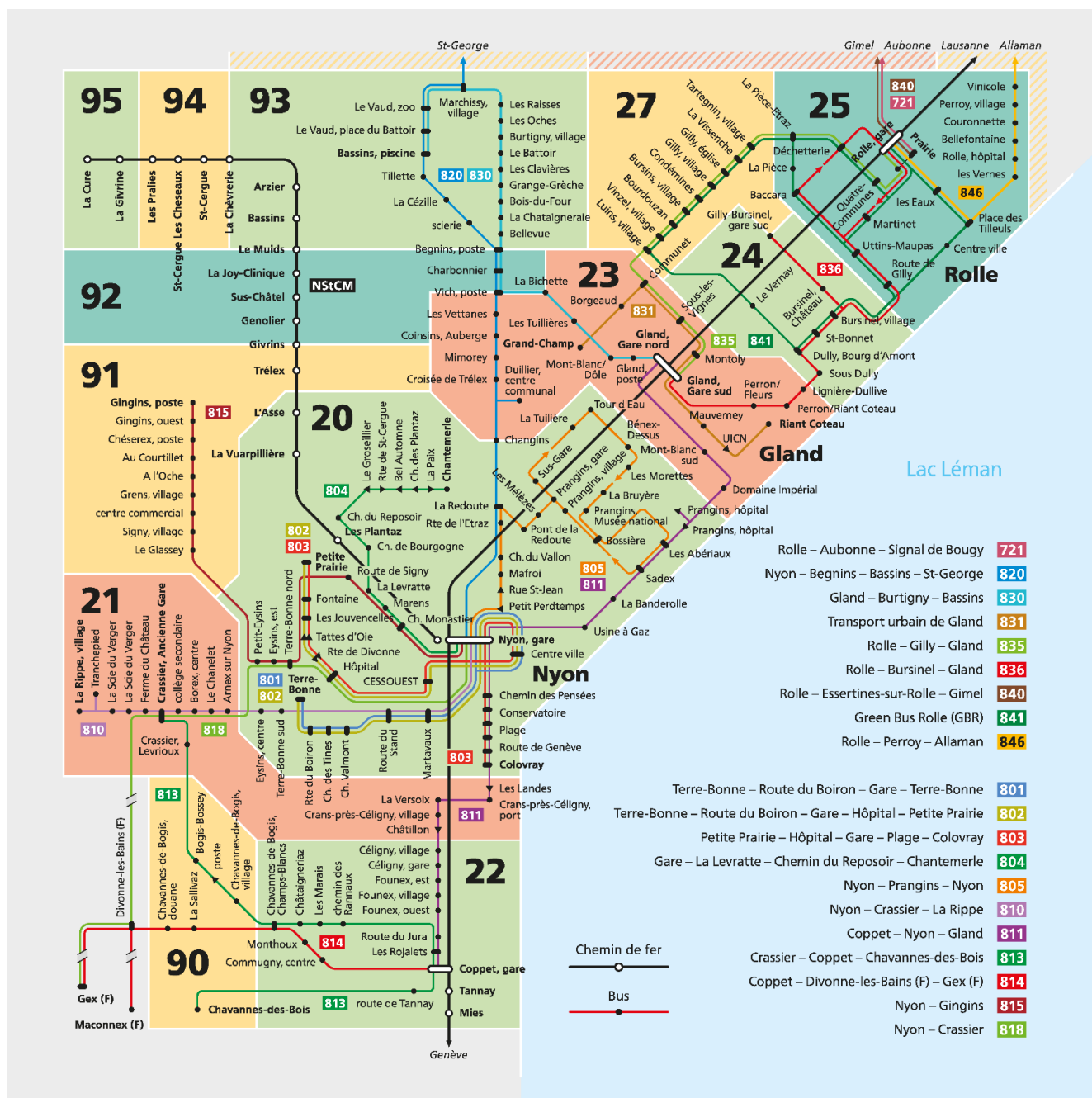
Nous vous remercions de l'attention portée à ce courrier et vous souhaitons d'agréables vacances !

Le Bureau Informations Parents de l'APEJ

info@apej.ch

<https://apej.ch/transports-scolaires/>

Plan de zones Mobilis



Horaire général TPN et CFF 2026-2027

Aux élèves des Etablissements Primaire et
Secondaire de Coppet – Terre Sainte
*Bus/trains à destination des
collèges Necker et des Rojalets*

Horaires de transport des élèves de 7P à 11S, valable du 17.08.2026 au 10.12.2026

Afin d'encourager la mobilité douce, tous les élèves enclassés aux collèges Necker et des Rojalets bénéficient d'un abonnement Mobilis pris en charge par les communes.
L'abonnement est valable dans les zones 21, 22 et 90.

Concernant les horaires TPN, toutes les courses ne figurent pas sur le présent horaire, mais peuvent être téléchargées sur le site www.bustpn.ch
Pour les horaires des trains, veuillez-vous référer au site des CFF : www.sbb.ch/fr/horaire.html

BOGIS-BOSSEY, CHAVANNES-DE-BOGIS, CHATAIGNERIAZ – TPN 813

ALLER

	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 813	TPN 813
Bogis-Bossey	07h47	08h20
Chavannes-de-Bogis, village	07h49	08h22
Chavannes-de-Bogis, Champs-Blancs	07h52	08h25
Châtaigneriaz	07h54	08h27
Coppet, Les Rojalets	07h58	08h31

RETOUR

	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 813	TPN 813	TPN 813	TPN 813	TPN 813	TPN 813	TPN 813
Coppet, Les Rojalets	11h54	12h54	14h54	15h24	16h24	16h54	17h05
Châtaigneriaz	11h58	12h58	14h58	15h28	16h28	16h58	17h00
Chavannes-de-Bogis, Champs-Blancs	12h00	13h00	15h00	15h30	16h30	17h00	17h03
Chavannes-de-Bogis, village	12h03	13h03	15h03	15h33	16h33	17h03	17h05
Bogis-Bossey	12h05	13h05	15h05	15h35	16h35	17h05	17h09

CRANS, FOUNEX – TPN 811

ALLER

	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 811	TPN 811
Crans VD, port	07h46	08h16
Crans VD, village	07h48	08h18
Founex, village	07h57	08h27
Coppet, Les Rojalets	08h02	08h32

RETOUR

	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 811	TPN 811	TPN 811	TPN 811	TPN 811	TPN 811	TPN 811
Coppet, Les Rojalets	11h56	12h56	14h26	15h26	16h26	16h54	17h05
Founex, village	12h00	13h00	14h30	15h30	16h30	16h58	17h08
Crans VD, village	12h08	13h08	14h38	15h38	16h38	17h05	17h09
Crans VD, port	12h10	13h10	14h40	15h40	16h40	17h08	17h09
Crans VD, les Landes	12h11	13h11	14h41	15h41	16h41	17h09	17h09

CHAVANNES-DES-BOIS- MIES-TANNAY – TPN 813

ALLER

	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 813	TPN 813
Chavannes-des-Bois	07h29	08h29
Mies, Village	*	08h36
Tannay, Village	07h39	08h39
Coppet, Gare	07h46	08h46
Coppet, parking des Rojalets	07h49	08h48

RETOUR

	Me	Me	Lu au Ve	Lu-Ma-Je-Ve	Lu-Ma-Je-Ve
	TPN 813	TPN 813	TPN 813	TPN 813	TPN 813
Coppet, parking des Rojalets	11h55	12h45	-	15h36	16h36
Coppet, Gare	11h58	-	14h43	15h43	16h44
Tannay, Village	12h02	12h50	14h47	15h47	16h48
Mies, Village	12h04	12h52	14h49	15h49	16h50
Chavannes-des-Bois	12h14	13h02	14h59	15h59	17h00

***** Course assurée par des transports privés CarPostal. Voir document PDF « Transports CarPostal Mies 2025 » disponible sur: www.apej.ch/transports-scolaires/

CHAVANNES-DE-BOGIS – COMMUGNY-COPPET – TPN 814

ALLER

	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 814	TPN 814
Chavannes-de-Bogis, douane	07h53	08h23
Chavannes-de-Bogis, La Sallivaz	07h54	08h24
Chavannes-de-Bogis, Champs-Blancs	07h57	08h27
Commugny, Monthoux	07h58	08h28
Commugny, centre	08h00	08h30
Coppet, gare	08h06	08h36

RETOUR

	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve
	TPN 814	TPN 814	TPN 814	TPN 814	TPN 814
Coppet, gare	11h52	12h52	14h22	15h52	16h22
Commugny, centre	11h54	12h54	14h24	15h24	16h24
Commugny, Monthoux	11h55	12h55	14h25	15h25	16h25
Chavannes-de-Bogis, Champs-Blancs	11h58	12h58	14h28	15h28	16h28
Chavannes-de-Bogis, La Sallivaz	12h00	13h00	14h30	15h30	16h30
Chavannes-de-Bogis, douane	12h02	13h02	14h32	15h32	16h32

Les courses relatives aux **Doublelures** TPN 811 se terminent à **Crans VD Les Landes** et les élèves se rendant à Nyon doivent utiliser les bus à l'horaire standard, qui est téléchargeable sur <https://www.bustpn.ch/ligne811>

MIES – CFF Léman express

ALLER

	Lu au Ve	Lu au Ve
	R L2	R L2
Mies	07h37	08h37
Coppet	07h41	08h41

RETOUR

	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve	Lu au Ve
	R L3	R L4	R L4	R L4
Coppet	12h04	12h49	14h34	16h19
Mies	12h07	12h52	14h37	16h22

Toutes les courses ne figurent pas sur le présent document mais sont disponibles sur le site des CFF : www.sbb.ch/fr/horaire.html

Aux parents des élèves
myarolans de 7P-8P
*Bus à destination du collège
Necker*

Elèves 7P-8P de Mies Horaire Car Postal 2026-2027

Afin d'encourager la mobilité douce, tous les élèves enclassés aux collèges Necker et des Rojalets
bénéficient dès la 7P d'un abonnement Mobilis pris en charge par les communes.
L'abonnement est valable dans les zones 21, 22 et 90 pour les bus et les trains.
Pour les horaires de bus : www.bustpn.ch

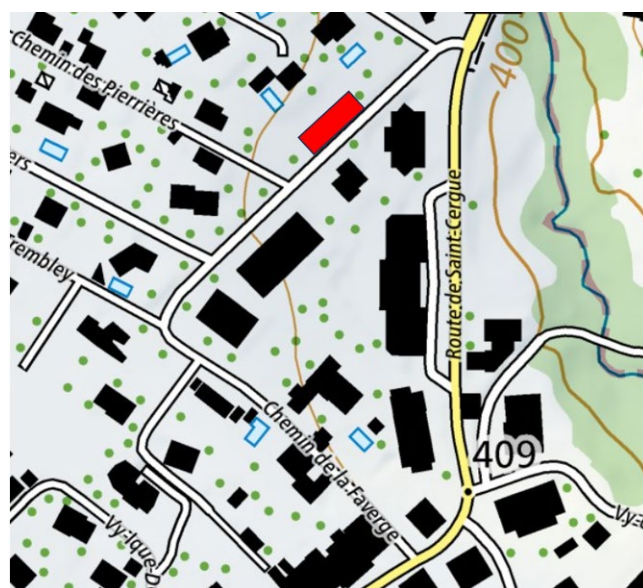
Les élèves myarolans de 9S à 11S utilisent les transports publics.
Pour les horaires de train : www.sbb.ch/fr/horaire.html

Le service de transport pour l'entrée en P1 des élèves de 7P-8P Myarolans demeure assuré par un transporteur
privé.

MIES – Car Postal Elèves de 7P et 8P

	Entrée P1
	Départ Mies Arrêt TPN, Mies Village 07h30
Lundi	Bus 5 Poussin
Mardi	Bus 5 Poussin
Mercredi	Bus 5 Poussin
Jeudi	Bus 5 Poussin
Vendredi	Bus 5 Poussin

Plan arrêt TPN, Mies Village Chemin de la Faverges





MonPortail MaCantine



Une solution qui **simplifie**
votre vie en tant que **parents**



Finis le papier

- Avec la nouvelle solution d'inscription en ligne de **MonPortail**, finis les formulaires imprimés à compléter manuellement.
- Tout se fait en ligne de manière simple et intuitive, via votre **smartphone** ou votre **ordinateur**.

Si vous possédez déjà un compte MonPortail...

- Inutile de ressaisir vos coordonnées car elles sont déjà dans **MonPortail**.
- **Il vous reste juste à inscrire vos enfants** aux prestations de votre choix.



Si vous ne possédez pas encore de compte MonPortail...

- Saisissez vos **coordonnées** ainsi que **quelques renseignements** sur vos enfants.
- Vous recevrez alors un **code d'accès à MonPortail** pour inscrire vos enfants aux prestations de votre choix.

MonPortail tout au long de l'année scolaire

- Une fois vos enfants inscrits, **MonPortail** vous permet d'annoncer leurs **absences** ou de les inscrire à des **prestations occasionnelles**.
- Pour en savoir plus, rendez-vous dans **MonPortail**.

Retrouvez **MonPortail** sur



apej.monportail.ch



Comment faire ?

Voici les principales étapes à suivre pour vous inscrire et utiliser **MaCantine**.

Pour en savoir **+**, consultez les vidéos disponibles sur la page de connexion.

▶ [Vidéos MonPortail](#)

1 Créer un compte d'accès

- Saisissez l'adresse de **MonPortail** dans un navigateur Web et créez votre accès en remplissant les informations vous concernant et celles concernant vos enfants.

*(si vous avez déjà un identifiant **MonPortail**, veuillez l'utiliser en réinitialisant votre mot de passe - bouton Mot de passe oublié - si nécessaire)*

Créer mon accès

2 Se connecter à MonPortail

- Une fois votre accès validé, connectez-vous avec l'identifiant et le mot de passe que vous avez choisis.

Connexion

3 Inscrire un enfant

- Cliquez sur le bandeau orange afin de compléter l'inscription de votre enfant à **MaCantine**. Vous recevrez une confirmation par e-mail une fois votre contrat validé.

Cliquez ici pour inscrire vos enfants à **MaCantine** ✕

4 Gérer l'agenda

- Les inscriptions de vos enfants sont visibles dans l'agenda **MonPortail**. Vous pouvez procéder à des changements (excuses, «dépannages») selon le règlement en vigueur.



Alix ALPINA

12:00-13:00 / Restaurant scolaire

Repas de midi

Ⓜ Menu du jour

5 Payer les prestations

- Les coordonnées pour alimenter votre compte **MonPortail** se trouvent sur le contrat et dans la rubrique **Paielements**.

Paielements

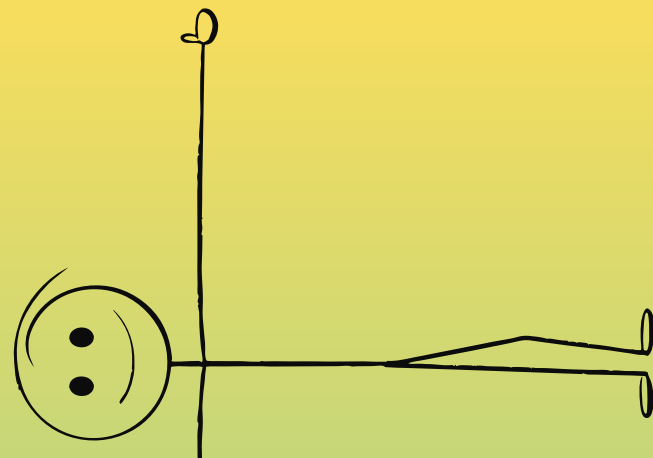
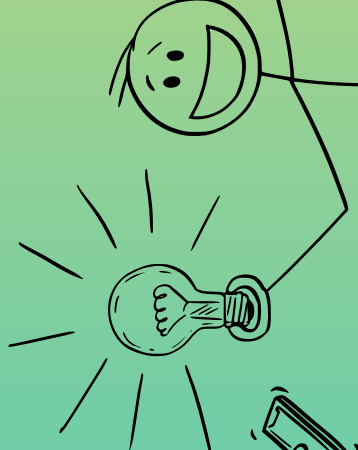
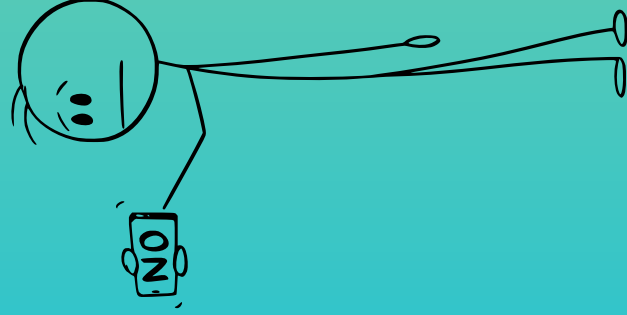
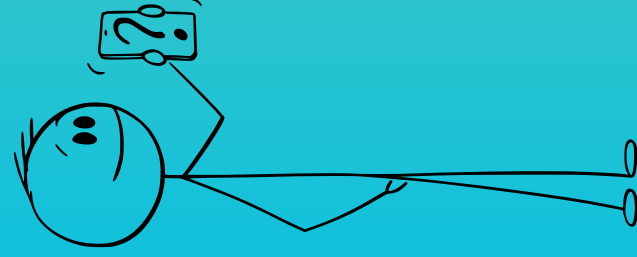


apej.monportail.ch

Une journée pour
se parler,
pas pour scroller

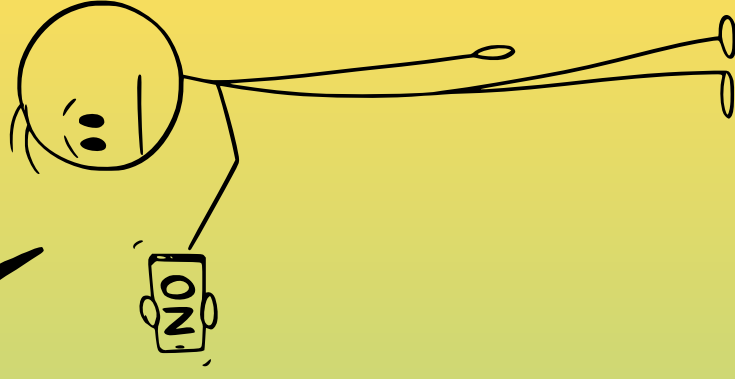
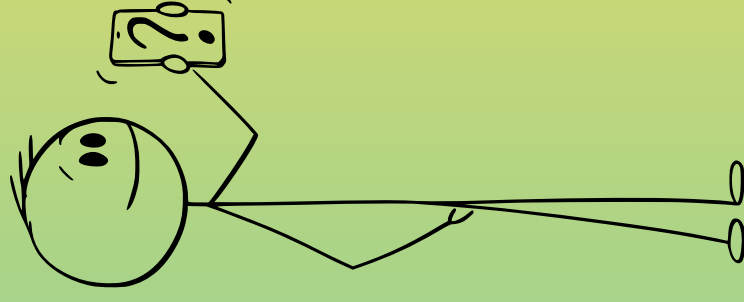
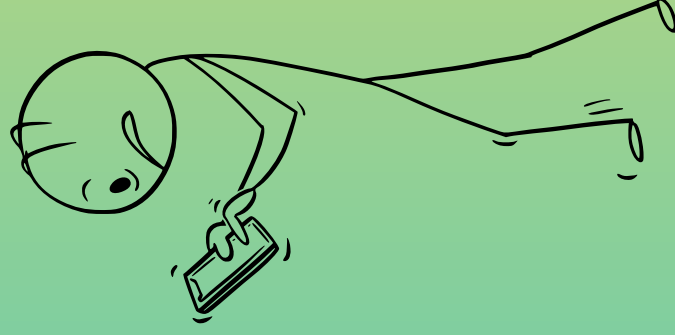
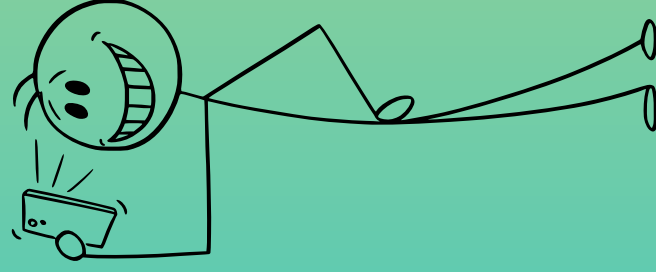
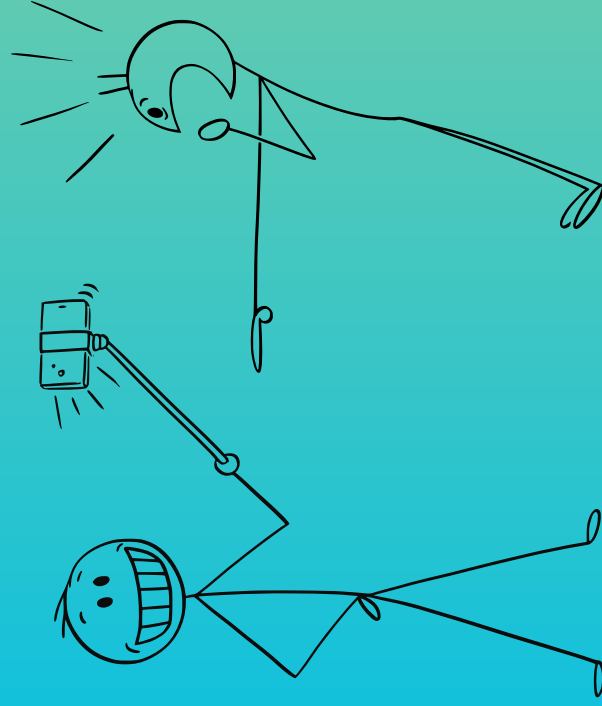
Appareils
débranchés,
idées branchées

Libérés,
déconnectés



Les téléphones
portables & Co sont
éteints et rangés
dès l'arrivée à
l'école le matin et
jusqu' à la fin de
la journée

Journée continue
sans appareils
numériques
connectés



FAQ Journée continue sans appareils numériques connectés

Notre vision

Dès août 2026, les adolescents seront encouragés à se passer de leurs téléphones et autres objets connectés durant la pause de midi. Cela viendra soulager la pression individuelle en posant un cadre collectif clair pendant la journée scolaire.

Pourquoi et pour quoi ?

- Une meilleure concentration des élèves
- Davantage de relations en face à face, de jeux et de créativité pendant les pauses
- Une diminution des tensions liées aux réseaux sociaux
- Un climat scolaire plus calme et sécurisant pour tous

Quels appareils sont concernés ?

Tous les appareils connectés: téléphones, smartphones, montres connectées, consoles, écouteurs connectés et autres objets numériques connectés.

A midi que peuvent-ils faire ?

Le périmètre scolaire offre des possibilités de jeux extérieurs tels que ping-pong, baby-foot et foot.
A Necker et aux Rojalets, des livres et des jeux sont disponibles au restaurant scolaire et au point rencontre.

Pour que ça se passe bien

- Avoir sa carte de restaurant scolaire et son SwissPass
- Connaître et avoir inscrit quelques numéros de téléphones importants
- S'informer et former pour pouvoir accompagner les enfants dans l'acquisition de compétences numériques et médiatiques

1-8P

Les éventuels appareils seront éteints et rangés dans le sac, dès l'arrivée à l'école le matin et jusqu'à la fin de la journée.

9-11S

Il est proposé aux élèves de déposer les appareils dans leur casier personnel dès l'arrivée à l'école et jusqu' à la fin de la journée.

